

# Conseil communal de Concise

Objet traité : Révision du projet de carrière du bois de la côte, préavis 30 / 2019.

## Rapport de la commission AD-HOC

Concise, le 8 septembre 2019

Monsieur le président du bureau du Conseil,

La commission ad-hoc, formée de Madame Sonia Bühler Zeltner, et Messieurs Marc Jungo, Emilio Ramirez, Vincent Pittet et Joël Jeanneret se sont réunis le 6 septembre 2019 à 19h30, dans la salle du Moulin, est excusé Monsieur Eric Bedelek.

Après délibérations et à l'unanimité, la commission a pour décider de ne pas entamer la révision de la convention qui lie la commune de Concise à la société Marti construction SA. La Raisons principale est qu'un référendum relatif à la décision du préavis N°30/2019 art 1 est en cours et que sa validité sera connue en semaine 37.

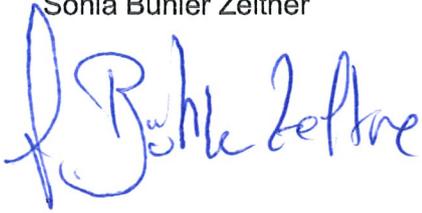
Si le référendum est validé, il sera soumis au peuple, nous espérons le 24 novembre 2019 (2ème tour des élections fédérales), dans le cas où ce référendum venait à être accepté, la commission n'aurait plus lieu d'être et le projet de carrière serait enterré pour plusieurs années. Par conséquent nous mettons en suspend le travail de cette commission dès aujourd'hui et attendons le résultat du scrutin populaire.

Vu l'importance du sujet, nous demandons au bureau du conseil de prévoir la nomination de 3 nouveaux membres en remplacement des 3 autres ayant décliné le mandat qu'il leur était attribué. A savoir, Madame Chabloz et Messieurs Torres et Guyot.

Nous souhaitons aussi porter à votre connaissance, que cette commission a nommé ad intérim, Monsieur Emilio Ramirez, président de cette dernière.

Pour la Commission :

Sonia Bühler Zeltner



Marc Jungo



Joël Jeanneret



Vincent Pittet



Emilio Ramirez

